

Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 17 juillet 2018

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la CLDR du 19.04.2018 ;
- 2) Mobilité (Partage et validation des conseils de Mme DOCTEUR relatifs aux situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête mobilité/sécurité)

Personnes présentes :

M. Didier GILKINET, Bourgmestre et membre de la CCATM ;
M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;
M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;
Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;
Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR ;
M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR ;
M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM;
Mme Marie-Christine STAES, membre de la CCATM ;
M. Olivier JAMAR, membre de la CCATM ;
Mme Christiane SACRÉ, membre de la CCATM ;
M. Eric DECHAMPS, membre de la CCATM ;
Mme Alix EVRARD, agent de développement du GREOVA.

Personnes absentes et/ou excusées :

Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR - excusée ;
M. Vincent FRANCK, membre de la CCATM - excusé ;
Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM - excusée ;
M. Frédéric LEFORT, membre de la CLDR - excusé ;
M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR- excusé ;
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM - absent ;
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM - absente ;
Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - absente ;
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;
M. José DUPONT, membre de la CLDR - absent ;
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDDR - absent ;
Mme Bernadette FRANK, SPW - absente ;
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR - absent.

Les Présidents de la CLDR et de la CCATM ouvrent la séance à 19h00 et annoncent l'ordre du jour.

1) Approbation du PV de la précédente CLDR du 09.04.2018

Le procès-verbal n'est pas approuvé car tous les membres de la CLDR présents n'en ont pas pris connaissance. Il est proposé que l'approbation manquante de Mme DEFOEUX soit envoyée par courriel à A. EVRARD, agent de développement du GREOVA. Si ce n'était pas le cas, ce PV serait alors validé en même temps que celui-ci lors de la prochaine CLDR.

2) Mobilité (Prise de connaissance du rapport de la Direction de la Sécurité des Infrastructures routières et poursuite du travail)

Lors de la visite de terrain effectuée le 14 juin 2018 en présence de Mme DOCTEUR (SPW - DGO2 - Direction de la planification de la mobilité), de membres de la CCATM (M. GILKINET, M. GOFFARD, M. DECHAMPS et M. FAKHAKH) et de la CLDR (M. GOFFIN et M. CORNILLE) ainsi que MM. DEMOITIÉ et LOUIS de la Maison de Police, plusieurs pistes de solution ont été évoquées pour les 10 lieux présentant des situations problématiques, ainsi que pour d'autres sur lesquelles Mme DOCTEUR a souhaité s'attarder.

Ordre de la visite

- Stoumont 8 : Stoumont Village
- Lorcé 3 : Bas Lorcé
- Chevron 2 : priorité route Chession
- + Chevron Ecole (à la demande du Collège)
- Rahier 1 : route de Froidville
- Cheneux 1
- Cour 2
- Général 5 : Rosier
- Moulin du Ruy 3 et 4
- Borgoumont 1

M. GOFFARD présente tout d'abord aux membres les grands principes de la DGO2 :

- Cohérence de gestion de signalisation : règles strictes
- Responsabilisation du conducteur
- Exigence de conditions strictes quant aux aménagements de zones d'évitement :
 - Proximité d'un éclairage public ;
 - Signalisation B7 à 150 mètres ;
 - Largeur minimale de la route : 3 m. ;
 - Signalisation B19 et B21 obligatoire auprès du dispositif.
- Interdiction du code de la route de déposer des objets sur la voirie ;
- Stationnement non-autorisé en bord de voirie en dehors et dans une agglomération ;
- Ligne blanche de séparation si largeur minimale de la route : 5.5 m.

Après avoir présenté le tableau des résultats relatifs aux 6 routes communales et aux 4 routes régionales (SPW) en citant les propositions faites par Mme DOCTEUR et en prenant note des éventuelles remarques des membres des deux commissions, M. GOFFARD demande ensuite aux membres de valider ces solutions, auxquelles d'autres mesures simples souhaitées par les membres viennent se rajouter.

Le tableau suivant est ainsi validé à l'unanimité :

Réf.	Nb contributions	Détail(s)	Problème(s)	Solution(s) envisagée(s)	Cité dans Rapport SPW 14.06	Proposition(s) SPW	Compléments souhaités
Rahier 1	18	Rahier n° 121 à 126	Limitation de vitesse à l'entrée du village de Rahier en venant de Froidville	Signalisation	Oui	Zone d'évitement striée au niveau du second poteau d'éclairage	
Moulin 3	17	Moulin du Ruy, centre infrastructure 2017	Largeur voirie, Visibilité	Marquage sol, Sens giratoire	Non	NA : un rapport plus ancien existe	Infrastructure évaluée insuffisante, Giratoire écarté car induit une confiance et vitesse plus élevée, Étendre la zone 30 jusqu'au pont sur le Ru des Neu
Moulin 4	8	Moulin du Ruy, secteur vers Ruy	Vitesse	Trottoir	Non	NA : un rapport plus ancien existe	Infrastructure évaluée insuffisante, Projet communal en cours
Cour 2	6	Route Cour vers Bérinzenne	Vitesse		Oui	Impossible d'éloigner la chicane car pas d'éclairage	Aucune solution du SPW, Ajouter ou déplacer le point d'éclairage, Déplacer la chicane
Borgoumont 1	5	Sortie Sana, tournant vers Cour	Vitesse, Visibilité	Signalisation, Modification profil voirie	Oui	Établir zone 30 sur le site du CHR jusqu'à la route de Spa	Problème du carrefour : vérifier / placer un B17 + marquage au sol pour trafic descendant
Général 5	5	Cyclistes	Tourisme		Non	NA	Aucune infrastructure proposée aux cyclistes, Gérer trafic et attroupements par + de contrôles,

							Organiser une surface de dégagement/repos/parking vélos avec un revêtement lisse
Lorcé 3	1	Lorcé, jonction vers Bru	Visibilité, Vitesse	Signalisation, Aménagement voirie	Oui	Marquage du signal B17 (crois de Saint-André) au sol, Changement de priorité (nécessité de changer celle-ci sur toute la section de route depuis Lorcé jusqu'au carrefour de Chession)	Possibilité de dessiner une forme de goutte striée pour induire son contournement lors d'un virage à gauche vers Lorcé
Chevron 2	2	Chicane Neuville	Priorité trafic venant de Chession, Visibilité	Déplacement chicane, Changement priorité, Ralentisseur	Oui	Marquage d'une zone d'évitement striée	
Stoumont 8	1	Abords village - est	Vitesse	Chicane	Oui	Établissement de zone(s) striée(s) pour rétrécir la voirie à 3m de large au niveau de l'éclairage public, valable pour les deux entrées	
Cheneux 1	1	Haut Cheneux accès maison sur chemin	Largeur de route	Aménagement accès	Oui	Pose signal B17 (Croix de Saint-André)	Marquage au sol de crois de Saint-André
Chevron Collège	0	Ecole	Vitesse	Chicane	Oui	Zone d'évitement striée au niveau du n°20 (sou éclairage public)	

Aucune analyse financière n'a encore été effectuée à cet effet.

Si le Collège et le Conseil approuvent prochainement les mesures prises en ce jour, elles seront ensuite transmises pour validation au Ministre de l'Aménagement du Territoire (M. C. DI ANTONIO). Dans le cas d'un éventuel changement électoral lors des prochains mois au sein du Collège de Stoumont, les mesures prises en ce jour ne pourraient être annulées (il n'est en effet pas possible de revenir sur une validation du Conseil) et trouveront suite malgré les périodes suspecte et électorale puisqu'elles relèvent de la gestion communale courante.

Il est enfin convenu qu'une séance d'information envers les citoyens ayant participé à l'enquête soit organisée idéalement en présence de Mme DOCTEUR endéans les 3 semaines après cette présente réunion.

La séance commune à la CLDR et à la CCATM se termine à 21h.